



Liste des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en Salle du conseil, sous la présidence, de Madame COURTY Bernadette, le Maire.

Présents :

B. COURTY, JF. LEFEBVRE, MN. PEAN DE PONFILLY, J. BOURGEOIS, P. DELAITRE, P. EL FADL, R. EBERENA, S. MERCIER, J. GRENOT, A. ALERIC, C. MAILLOT, C. MONTEL

Étaient absents excusés :

P. DEMONCHY, donne son pouvoir à, JF. LEFEBVRE
C. BRUNET, donne son pouvoir à, C. MAILLOT,
V. CALDIER,

Secrétaire de séance : MN. PEAN DE PONFILLY,

Nombres de membres

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de la convocation : 12/02/2025

Date d'affichage : 12/02/2025

Le Quorum étant atteint,

ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention Amendes de police Plateau Surélevé carrefour rue Croix de Saulx/ route de Bazainville (7)
 - Demande de subvention Département Enfouissement Réseaux rue croix de la Barre (8)
 - Demande de subvention DETR 2025 éclairage public rue Croix de la Barre (9)
 - Demande de subvention DSIL 2025 radiateurs Mairie (10)
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 16 janvier 2025 est approuvé à **l'unanimité**

Mme Le Maire souhaite rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Participation au voyage en Espagne des 4^{ème} du collège de houdan (11)

Ce point est approuvé à **l'unanimité**

Mme Courty informe le conseil municipal de la liste des DIA (déclaration d'intention d'aliéner) : DIA du N° 2025-001 au 2025.003.

Demande de subvention au titre des amendes de police 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « La sécurisation de la circulation routière » de l'intersection de la rue Croix de Saulx et route de Bazainville en installant un plateau surélevé,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré **à l'unanimité** le conseil municipal :

- 1- Décide de solliciter du Conseil départemental, au titre du programme 2025 de répartition du produit des amendes de police (dotation Etat), une subvention de **64 000€** pour les travaux indiqués ci-dessous
- 2- Description des travaux : Installation d'un plateau surélevé Route de Bazainville au carrefour avec le chemin des Champs, la rue de la Croix de Saulx et le chemin Ferré. Ce carrefour est situé dans un virage. **Coût H.T. des travaux : 83 412.77€ (100 095.32€ TTC)**
- 3- S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.
- 4- S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines

Demande de subvention dans le cadre du contrat triennal départemental pour l'enfouissement de réseaux

Madame le Maire expose au Conseil municipal que par délibération en date du 30/06/2023, le Conseil départemental des Yvelines a voté le programme triennal.

La commune pouvant bénéficier d'un montant de subvention de **102 785€** qui se décompose de la façon suivante :

- **30 952€**, soit 16.71% du montant de 185 240€ HT après déduction de la participation du SIE ELY de 117 240€ soit 63.29%,
- **71 833€**, soit 70% du montant de 102 619€ HT

il est proposé au Conseil municipal de solliciter la subvention au Conseil départemental.

Vu, le Code Général des collectivités territoriales,

Vu, le code de l'urbanisme,

Vu le projet d'enfouissement de réseaux et de rénovation de l'éclairage public sur voirie communale,

Considérant les politiques du Conseil Départemental,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Par voix pour, voix contre et voix abstentions

DECIDE :

- Décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme départemental
La subvention s'élèvera à **102 785€** hors-taxes

- S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

- S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

- Imputation budgétaire de la dépense (en investissement) : **21538**

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la jolie

Demande de subvention au titre de la DETR 2025 Eclairage Public Croix de la Barre

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la majorité de l'éclairage public des rues de Richebourg a été équipée en led sauf celles qui nécessitent l'enfouissement de réseaux France Télécom, de basse tension et la réfection totale de l'éclairage public,

Considérant que c'est le cas pour la rue de la Croix de la Barre,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « La rénovation énergétique » de l'éclairage public sur la rue de la Croix de la barre

La commune pouvant bénéficier d'un montant de subvention de **5 376€** qui se décompose de la façon suivante :

- **4 200€**, soit 30% du montant de 28 000€ HT après déduction de la participation du SIE ELY de 14 000€ soit 50%,
- **1 176€**, soit 80% du montant de 1 470€ HT

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions DETR– exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré **à l'unanimité** le conseil municipal :

Adopte l'avant-projet de « La rénovation énergétique » de l'éclairage public rue de la Croix de la Barre, pour un montant de 29 470 euros HT soit **35 364 euros toute taxe comprise (TTC)**

Décide de présenter un dossier de demande de subvention d'un montant de **5 376€** dans le cadre de la programmation de la DETR 2025 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

les sources de financement de l'opération sont :

- 30% DETR et 50% du SIE ELY pour le coût des travaux de l'éclairage public
- 80% pour la Maîtrise d'œuvre de l'éclairage public **DETR**.

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, à l'article **21538** à la section d'investissement ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines

Demande de subvention au titre de la DSIL 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « La rénovation énergétique » en remplaçant tous les radiateurs de la Mairie,

La mairie est située dans un bâtiment ancien dont les murs en pierre sont épais d'environ 50cm et sont doublés en intérieur par une isolation en polystyrène. Les radiateurs électriques anciens, à thermostat mécanique, seront remplacés par des nouveaux radiateurs connectés à pilotage intelligent et centralisé (NF***). Ce remplacement viendra compléter les travaux précédents comme le changement de toutes les fenêtres de la Mairie et l'isolation des combles avec de la laine de roche en 2022.

Le but est d'obtenir au moins 30 % d'économie d'énergie.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation de soutien à l'investissement local – exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré **à l'unanimité** le conseil municipal :

Adopte l'avant-projet de « La rénovation énergétique » en changeant tous les radiateurs de la Mairie, , pour un montant de 11 225.39€ euros HT soit **13 470.47 euros toute taxe comprise (TTC)**

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation de la DSIL 2025 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante : les sources de financement de l'opération sont : **40% DSIL, soit 4 490.15€** et 60% la commune

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, aux articles **2135** à la section d'investissement ;

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines

Délibération n° **2025.011**

Nomenclature Actes : **7.5**

PARTICIPATION VOYAGE EN ESPAGNE 2025 POUR LES 4^{ème}- DU COLLEGE FRANÇOIS MAURIAC

Le Conseil Municipal,

VU la demande de participation du professeur d'espagnol par mail, du Collège François Mauriac à Houdan, adressé à la Mairie,

CONSIDERANT que la commune participe tous les ans,

VU la liste d'élèves des classes de 4^e domiciliés sur la Commune de Richebourg et le projet 2025,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'attribuer,

Une participation financière de **240 € pour financer le coût du voyage de la totalité des élèves en Espagne en juin 2025, au Collège François Mauriac à Houdan (78550)**

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Mantes la jolie.

Questions diverses :

1/ Mme Courty informe de la date de la prochaine réunion de la commission finance le 25/03/2025 et la date du prochain conseil municipal le 03/04/2025 pour voter le budget.

2/ Le comité de pilotage du projet de territoire s'est réuni pour la dernière présentation du projet avant son vote par conseil communautaire. Ce projet met notre territoire en ordre de marche pour la transition énergétique et écologique. Il englobe les travaux du plan climat énergie (PCAET), du contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) signé avec l'ADEME, du schéma cyclable. Certaines des actions prévues sont en cours de réalisation (diagnostic énergétique des bâtiments publics et travaux qui en découlent, piste cyclable, ...)



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Secrétaire de séance,

PEAN DE PONFILLY Marie-Noëlle

Le Maire,

COURTY Bernadette